

L'an deux mil vingt et un et le vingt quatre septembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, LOUIS Jean Bernard, REBERT Laurent, Mmes BÉGOU Yvette, BELLON Claudette, BELLET Aurélie, BELLET Emeline, MEYSENQ Marie-José.

Absents : Marie-Hélène ELAPHOS (pouvoir donné à Laurent REBERT)

Secrétaire de séance : Marie José MEYSENQ.

### **1. Approbation du C.R du 24/09/2021**

Aucune remarque n'a été effectuée. Le Maire et les élus approuvent le C.R tel qu'il a été publié à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Demande de subvention**

Nous avons reçu une demande de l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Buëch » qui fait état de la baisse de leurs recettes suite à la pandémie et au défaut d'organisation de manifestations festives générée par celle-ci, ainsi que de la forte baisse de la subvention accordée par la CCBD.

L'association sollicite une aide pour achat de matériel et aide au fonctionnement ; son montant est à décider en cas d'accord.

Tous les membres sont d'accord et la somme allouée est décidée pour un montant de 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **3. Désignation d'un délégué CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

La CCBD suite à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, nous demande de prendre une délibération pour désigner notre délégué(e).

Mme MEYSENQ explique le rôle de cette commission et ce que sont les Charges Transférées

M. ROUSSEAU se propose comme délégué pour la commune de La Beaume

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **4. Détermination des tarifs de location des salles communales du Village et du Villard**

Depuis le 8 juin 2007 les tarifs de location sont fixés à :

salle de LA BEAUME VILLAGE / été 50 €, hiver 60 €

salle du VILLARD / été 40 €, hiver 50 €

la caution est fixée à 100 €

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal et suite aux diverses augmentations (en particulier celle de l'électricité) constatées depuis 15 ans, nous proposons de réactualiser ces montants :

Salles de LA BEAUME VILLAGE et LE VILLARD / été 80 €, hiver 100 €

caution fixée à 200 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **5. Création de servitudes de passage hameau du Villard**

Suite à la procédure engagée par la commune contre M et Mme LAÏ, un accord est en passe d'être trouvé pour mettre terme à cette action, par la création de servitudes de passage sur les parcelles communales B 1035 et B1036 permettant l'accès aux parcelles B 1744 et B1745 ; les frais seront à la charge des conjoints LAÏ lesquels en sont d'accord.

En ce qui concerne la circulation la vitesse sur ces parcelles en servitude devra être réduite, le stationnement interdit, comme le seront tous travaux sans consentement écrit de la Mairie ; le droit d'échelle sur le pourtour de l'église est maintenu.

Afin de réaliser l'acte notarié une délibération est nécessaire.

Il est donc nécessaire de prendre cette décision et d'autoriser le Maire à finaliser toutes les démarches et à signer l'acte nécessaire ;

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

#### **6. Aménagement de la Station d'Épuration du Village-LA BEAUME**

La délibération n°17 du 9 avril 2021 a donné l'autorisation au Maire d'effectuer les demandes de subventions nécessaires pour mener ce projet.

Celles-ci ont été réalisées auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat (DETR).

Un projet de délibération a été joint aux demandes, qu'il faut maintenant transformer en délibération arrêtant le plan de financement du projet.

Il est demandé pourquoi le prix du terrain n'a pas été intégré aux demandes de subventions ; la réponse en est qu'au moment des demandes qui avaient des dates butoirs de réception, le prix du terrain n'était pas précisément connu ; suite à ces demandes il sera intégré dans la délibération concernant le financement du projet Station d'Épuration.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

#### **7. Acquisition parcelles appartenant à M.Lombard Eric**

Suite au projet de réalisation de la StEp Village de La Beaume, et aux différentes délibérations prises à ce sujet, des études géotechniques ont été menées sur les parcelles appartenant à M LOMBARD Eric avec son accord ; ces études se sont avérées favorables et M LOMBARD a été pressenti pour fixer un prix de vente des parcelles concernées.

Un accord tarifaire portant sur les parcelles D198 D199 et D193 a été arrêté pour la somme de 12 946€.

Une délibération permettant l'établissement de l'acte notarié est nécessaire autorisant le Maire à acquérir ces parcelles au prix de 12946 euros majorés des frais inhérents.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

#### **8. Modification des statuts de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Suite à la délibération prise le 15 novembre 2021 par la CCBD concernant la modification de ses Statuts, il nous est demandé de délibérer à notre tour pour accepter ces modifications,

A défaut de délibération notre accord sera pressenti dans les 3 mois suivants la délibération de la CCBD soit le 17 février 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents (Mme ELAPHOS absente a demandé que son vote ne soit pas exprimé puisqu'elle est employée par le CCBD)

#### **Informations diverses :**

- Annulation de la délibération n°16 du 12 avril 2019 concernant la réglementation de l'implantation des compteurs Linky sur le territoire de la commune de La Beaume par le Tribunal Administratif de Marseille par ordonnance du 2/11/2021 : en effet selon le tribunal administratif cette délibération est illégale.
- Point sur un projet de réalisation de garages : une réflexion est engagée qui visera à déterminer les besoins, les coûts de réalisation ainsi que le seuil de rentabilité de ce projet.
- Réflexion sur l'installation d'une micro centrale électrique hydraulique : pour ce projet également il s'agit de réfléchir dans le contexte de l'augmentation de la charge financière pour la commune et les ménages à ce type de production d'énergie électrique ; là aussi, déterminer les besoins, les coûts, la rentabilité feront l'objet de recherches et d'analyses.

#### **Questions diverses :**

Sont évoqués :

\* les problèmes de téléphonie mobile : le mât 4G est bien avancé techniquement sur une parcelle privée

\*Mme Bellet Aurélie relaie une demande quant à la vitesse de circulation des véhicules traversant la commune ; le

Maire a déjà contacté la DDE qui va se charger de sondages radars afin de déterminer la solution la plus adéquate pour la commune ; le délai n'a pour le moment pas été précisé. L'aménagement sera à la charge de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 30 minutes.**

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les conseillers,

ROUSSEAU Jean	MEYSENQ Marie José.
---------------	------------------------